

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Nadjouda BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICHI  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : EDUCATION**

### **Partenariat entre la Ville et l'UNICEF – Attribution du titre « Ville amie des enfants » - Signature d'une convention de partenariat pour la période 2020-2026**

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a fait part de son intention de poursuivre son partenariat historique avec l'UNICEF et de postuler au titre Ville amie des enfants.

La candidature présentée par la Ville a été acceptée par l'UNICEF lors de la commission d'attribution du titre du 13 septembre 2022, faisant ainsi de Dijon une nouvelle fois une Ville amie des enfants, sur la base du plan d'actions joint en annexe.

Ce titre permet de reconnaître Dijon comme une ville qui se caractérise par la qualité de ses actions en faveur des enfants et des jeunes de son territoire dans le cadre des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville s'engage à mettre en œuvre un plan d'action municipal pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée auprès d'UNICEF et qui repose sur les axes suivants :

- Le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- Un parcours éducatif de qualité,
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune.

Ces axes font partie intégrante du projet Génération Dijon, présenté ce jour au Conseil municipal et dont la démarche a été saluée par les membres de l'UNICEF.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d' approuver** le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville de Dijon et l'UNICEF, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application,
- **d'adhérer** à l'UNICEF jusqu'en 2026, pour un coût annuel de 200 €.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN